

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mercredi 13 décembre 2000, à partir de 11 h 45 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents:

A.J. Bishop, présidente
C.R. Barnes
A.J. Carty
Y.M. Giroux
A.R. Graham
L.J. Keen

G.C. Jack, secrétaire
A. Nowack, conseillère juridique principale
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont A. Aly, K. Pereira, J. Power, M. Taylor, P. Thompson, J. Waddington et M. White.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.

3. Depuis la réunion de la CCSN tenue le 9 novembre 2000, les documents CMD 00-M67 à CMD 00-M75 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits en détails à l'annexe A.

Adoption de l'ordre du jour

4. La version révisée de l'ordre du jour, CMD 00-M68.1, est adoptée.

DÉCISION

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le 9 novembre 2000

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 9 novembre 2000; réf. CMD 00-M69.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

6. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; réf. CMD 00-M70.

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions et audiences précédentes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire; réf. CMD 00-M71.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 2000-05 avec le personnel de la CCSN; réf. CMD 00-M72 et CMD 00-M72.A.

Rapport du personnel de la CCSN concernant l'uranium dans les sols à Port Hope

9. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport du personnel de la CCSN résumant les résultats de l'examen que celui-ci a fait des questions liées à l'accumulation potentielle d'uranium dans les sols à Port Hope (Ontario) et le plan portant sur les incertitudes et les lacunes relevées dans les données, réf. CMD 00-M73.

En réponse à la question d'un commissaire concernant la participation du public au plan de recherche, le personnel de la CCSN met les commissaires en contexte et déclarent qu'un représentant du *Port Hope Community Environmental Advisory Committee* a assisté à une réunion sur le sujet organisée par Environnement Canada. La participation des membres de la collectivité sera sollicitée à mesure que se développera le programme de recherche.

Barres d'arrêt du réacteur MAPLE 1 des Laboratoires de Chalk River d'EACL

10. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport du personnel de la CCSN sur les études faites par EACL sur les défaillances des barres d'arrêt survenues durant la mise en service du réacteur MAPLE 1 aux Laboratoires de Chalk River d'EACL, situés à Chalk River (Ontario); réf. CMD 00-M74.

Les commissaires approfondissent la question avec les représentants du titulaire de permis et le personnel de la CCSN. Ce dernier décrit les lacunes, au niveau de la gestion, des communications et des méthodes chez AECL, qui ont entraîné des problèmes dans le fonctionnement des barres d'arrêt durant le programme de mise en service. Il fournira un rapport plus détaillé à la Commission lors de sa réunion de janvier 2001. Ce rapport expliquera pourquoi la CCSN n'a pas surveillé de façon plus étroite les activités d'EACL pendant le projet.

SUIVI
J. Waddington

Plan de transition de la CCSN en matière de réglementation

11. Le personnel de la CCSN ayant demandé que ce sujet soit traité à huis clos pour des raisons de sécurité, les commissaires décident de clore la partie publique de la séance et de poursuivre l'étude du sujet à huis clos; réf. CMD 00-M75.
(Suite au point 13.)

Clôture de la partie publique

12. Les commissaires lèvent par consensus la partie publique de la réunion à 12 h 25.

Plan de transition de la CCSN en matière de réglementation

13. Après une discussion et un débat à huis clos, la Commission conclut que le fait de prolonger l'exemption de 12 mois concernant l'évaluation des alarmes pour la détection des entrées non autorisées dans les zones protégées (point 18 de l'annexe 1 du Plan de transition, CMD 00-M19, approuvé par la Commission le 31 mai 2000) n'entraînerait pas de risque additionnel pour la sécurité. À la suite d'une motion dûment présentée et appuyée, la Commission approuve, conformément à l'article 7 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, une modification de la durée de l'exemption, qui passe de 12 mois à 16 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2001.

DÉCISION

Clôture de la séance

14. La séance est levée à 12 h 45.

Présidente

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire